

# La Maison-Dieu : cahiers de pastorale liturgique

Service national de la pastorale liturgique et sacramentelle (France). Auteur du texte. La Maison-Dieu : cahiers de pastorale liturgique. 1964-01.

**1/** Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

**2/** Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

**3/** Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

**4/** Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

**5/** Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

**6/** L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

**7/** Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter [utilisation.commerciale@bnf.fr](mailto:utilisation.commerciale@bnf.fr).

#### IV. DÉVELOPPEMENT DE LA VIE LITURGIQUE DANS LE DIOCÈSE ET LA PAROISSE

##### *La vie liturgique du diocèse*

41. *La principale manifestation de l'Eglise consiste dans la participation plénière et active de tout le peuple saint de Dieu aux mêmes célébrations liturgiques, surtout dans la même Eucharistie, dans une seule prière, auprès de l'autel unique où préside l'évêque entouré de son presbytérium et de ses ministres.* Cette évocation de l'Eucharistie célébrée par l'évêque au milieu de son peuple s'enracine profondément dans la tradition. On y trouve l'écho de l'enseignement des Pères Apostoliques. Elle découle de la nature même de la liturgie, en laquelle le préambule de la Constitution présente une épiphanie du mystère de l'Eglise (art. 2). Jamais l'Eglise n'apparaît mieux comme la *plebs sacerdoti adunata* (art. 26) qu'au moment où elle est réunie visiblement dans la foi autour de son Apôtre. Si l'évêque est *le grand prêtre de son troupeau*, c'est d'abord parce qu'il en est l'apôtre. Président de l'assemblée des fidèles, il rompt le pain de la Parole avec l'autorité de l'apôtre avant d'accéder à l'autel pour offrir le sacrifice de l'Alliance.

La vie liturgique du diocèse a pour centre la messe de l'évêque *surtout dans l'église cathédrale*. L'expression souligne l'importance de l'église mère du diocèse, mais aussi son caractère relatif. L'antiquité chrétienne n'avait pas matérialisé son attachement à l'évêque dans le culte de l'église où il siégeait habituellement. La basilique du Latran n'a reçu qu'en 1913 les honneurs liturgiques reconnus à une cathédrale. Si le moyen âge a dressé avec fierté l'église épiscopale au milieu de la cité et en a fait le cadre d'une majestueuse liturgie canoniale, les temps ont changé et il convient de s'adapter à leur évolution. Aujourd'hui la cathédrale se trouve souvent dans un coin pittoresque de la ville, visité

par les touristes, mais assez éloigné du quartier des affaires et des zones les plus habitées. Il est donc normal qu'en certaines occasions l'évêque vienne dresser sa cathédrale dans une église plus proche de la population. Souvent cette église, moins riche de souvenirs historiques et d'œuvres d'art, sera plus facile à chauffer en hiver et elle se prêtera mieux à une *participation plénière et active de tout le saint peuple de Dieu*.

Les papes Jean XXIII et Paul VI donnent l'exemple de l'évêque itinérant, qui préfère célébrer la messe, les jours de fête, dans une église de banlieue plutôt que dans l'église stationnaire dont le missel fait mention. C'est afin de pouvoir célébrer ainsi au milieu de leur peuple, dans les églises de campagne ou les chapelles de quartiers périphériques, que beaucoup d'évêques ont demandé une simplification radicale des rites de la messe pontificale. Ils souhaitent pouvoir chanter la préface sans être obligés de mettre au préalable les sandales et de faire leur entrée avec la crosse et la mitre.

### *La vie liturgique de la paroisse*

42. L'importance liturgique de la paroisse n'est plus à établir. La sociologie religieuse tend d'ailleurs de plus en plus à caractériser la paroisse comme une communauté de culte. Avec l'extrême mobilité des populations et la complexité croissante des problèmes humains, la paroisse ne peut plus suffire à l'évangélisation. L'apostolat des milieux de vie, du travail et des loisirs, la pénétration des sphères d'influence dans la profession ou dans l'information, lui échappent.

Mais il reste pour les chrétiens le devoir de se rassembler autour de la Parole et de l'autel, de conduire leurs enfants au baptistère de la nouvelle naissance, de participer aux sacrements tout au long de leur vie et de prier avec leurs frères. C'est la paroisse qui leur offre la communauté de culte, car *d'une certaine manière elle représente l'Eglise visible établie dans l'univers*. Ici encore il faut souligner l'intention des Pères de mettre en lumière l'importance d'un élément traditionnel, tout en l'affectant d'un certain coefficient de relativité en raison de l'évolution des struc-

tures humaines et ecclésiales. Le texte du schéma disait que les paroisses *in se perfectius repraesentant Ecclesiam visibilem*. Dans le texte définitif l'adverbe *quodammodo* a remplacé l'expression : *in se perfectius*. Il y a là une nuance, dont l'importance ne doit pas échapper.

Le Concile insiste sur le rattachement de la paroisse à l'évêque. C'est en effet le diocèse qui représente en soi plus parfaitement l'Eglise visible établie dans l'univers, et la communauté paroissiale ne participe à ce caractère représentatif que par sa relation à l'évêque : le pasteur, qui préside l'assemblée, *tient la place de l'évêque*. C'est en son nom qu'il proclame la parole de Dieu, en communion avec lui qu'il offre l'Eucharistie. Il importe donc que l'assemblée liturgique paroissiale soit toujours ouverte aux préoccupations de l'Eglise diocésaine, comme de l'Eglise universelle. « Le sens de la communauté paroissiale » ne s'épanouira « dans la célébration communautaire de la messe dominicale » que dans la mesure où cette célébration communautaire s'ouvrira aux autres communautés, à ce que saint Paul appelait la « *sollicitudo omnium Ecclesiarum* » (2 Cor. 11, 28).

[P. J.]